



Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam)

Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C)

- Etat d'avancement à mi-parcours -



Signature protocole d'accord ACFCAM/MINIOF

Dans les années 90, dans la ligne des engagements de la conférence de Rio, le gouvernement camerounais s'est soucié d'assurer une plus forte participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles et à un partage équitable des bénéfices de cette gestion.

Des dispositions légales et réglementaires ont été alors prises au profit des collectivités territoriales décentralisées : insertion du concept de forêt communale dans la loi forestière de 1994, création en 1998 des redevances forestières annuelles (RFA) avec une quote-part dédiée aux communes.

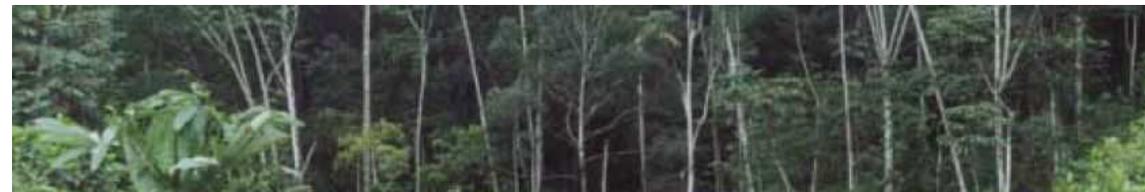
Si le mécanisme des RFA a pu être mis en place assez rapidement, la création de forêts communales a connu plus de difficultés et, au 1^{er} janvier 2006, seules 4 forêts communales avaient pu être classées, de nombreux dossiers de classement n'ayant pas abouti.

Lors des assises « Africités » de 2003 à Yaoundé et à la demande d'un groupe de maires camerounais, le contact a été établi avec la Fédération nationale des Communes forestières de France (FNCoFor). Cette initiative a abouti, en mai 2005, à la création de l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam) et, en novembre 2007, au démarrage effectif d'un programme d'appui à la création et à la gestion durable de forêts communales au Cameroun.

Deux ans après le début de ce programme, un premier bilan peut être dressé.

Repères chronologiques

- Juin 2006 : Signature de la convention de partenariat entre la FNCoFor et l'ACFCam, à l'occasion des 1^{ères} Assises de la forêt communale à Yaoundé réunissant 80 maires environ.





gtz

- Juillet 2006 – septembre 2007 : Elaboration par les 2 associations d'un Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C), avec l'appui technique de ONF-International (France) et Mairie-conseils Cameroun, et le concours financier du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).
- Juillet 2007 : Intégration au programme du volet «forêt communale» du projet Pro-PSFE financé par la GTZ (Coopération allemande).
- Septembre 2007 : Signature de la convention de financement FFEM-ACFCam d'un montant de 852,7 millions de F. CFA (1,3 million €).
- **Novembre 2007 : Inauguration du programme « PAF2C » et 1^{ère} réunion de son Comité de pilotage.**
- Janvier 2008 : Installation du Centre technique de la forêt communale (CTFC), agence d'exécution de l'ACFCam.
- Février 2008 : Démarrage de l'opération «1 parisien-1 arbre» – plantation en cinq à six ans d'un puits de carbone forestier de 1.000 ha financé par la Ville de Paris et mis en œuvre dans les communes de Fouban et Tonga (Ouest), et Mandjou (Est).
- Juillet 2008 : Inauguration de la «Maison des communes forestières» à Yaoundé et 2^{ème} réunion du Comité de pilotage.
- Novembre 2009 : Signature d'un protocole d'accord entre l'ACFCam et le Ministère des Forêts et de la faune (MINFOF).
- Janvier 2010 : 5^{ème} réunion du Comité de pilotage
- Janvier 2010 : Signature d'une convention-cadre de partenariat entre l'ACFCam et le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (FEICOM) pour le financement des aménagements et des investissements.



gtz

Caractéristiques du programme

- Durée : 4 ans (2008 – 2011)
- Objectif global : « Améliorer la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales ».
- Composantes :
 - Appui institutionnel et technique aux communes volontaires et au MINFOF pour la création de forêts communales.
 - Aménagement, reboisement, enrichissement et gestion durable des forêts communales.
 - Valorisation locale des produits de la forêt communale.
 - Développement de stratégies de développement local.
 - Protection ou restauration de la biodiversité et lutte contre les changements climatiques.
 - Fonctionnement et pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale.
- Thématiques régionales d'intervention :
 - Est & Sud : classement en forêt communale de forêts naturelles, aménagement et exploitation rationnelle.
 - Centre & Littoral : classement en forêt communale de forêts plus ou moins dégradées, aménagement et enrichissement.
 - Ouest, Nord-ouest et Grand Nord : création de forêts communales par plantation.
- Résultats quantitatifs attendus :
 - Classement et aménagement de 50 forêts communales sur 1,3 million d'ha.
 - Reboisement de 3.000 ha (hors 'puits de carbone' de la Ville de Paris).
 - Enrichissement de 1.000 ha en forêt naturelle exploitée.
- Autres résultats attendus :
 - Formation des élus à la maîtrise d'ouvrage communale.



gtz

- Renforcement des capacités techniques des communes pour la gestion de leurs forêts.
 - Renforcement des capacités du MINFOF pour la tutelle des forêts communales.
 - Formation des jeunes ruraux aux métiers de la forêt et du bois.
 - Exploitation des forêts communales en régie (directe ou d'entreprise).
 - Organisation du marché du bois des forêts communales (ventes groupées, contrats d'approvisionnement ...).
 - Création de PME intercommunales pour la transformation des essences peu commercialisées.
 - Promotion de la foresterie communale dans les pays de la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale).
- Bénéficiaires et populations cibles :
Le projet cible 3 niveaux d'intervention avec (i) les collectivités territoriales décentralisées (élus et services communaux), (ii) les populations (des communes et des communautés rurales) et, (iii) les niveaux central et déconcentrés de l'Administration forestière.

Etat d'avancement au 15/01/2010

- Sur le plan institutionnel :
- 80 communes sont adhérentes à l'ACFCam (condition d'éligibilité aux appuis du PAF2C).
 - Le CTFC est opérationnel à Yaoundé : personnel recruté (directeur, directeur technique, 2 ingénieurs – dont 1 anime l'antenne Centre & Sud –, 2 assistants techniques, 1 comptable, etc.) ; bureaux aménagés et équipés, etc.
 - L'antenne Est du CTFC à Bertoua est en cours de renforcement (1 ingénieur, 1 socio économiste, 1 assistant technique).
 - L'installation d'un point focal 'Forêts communales' à la Direction des Forêts du MINFOF est effective, au sein de la Sous-direction des Forêts communautaires – SDFC –, renforcée aussi en personnel d'appui pour le suivi des dossiers de classement et l'établissement d'une base de



gtz

- données des forêts communales ; cela en relation avec la Sous-direction des Inventaires et aménagements forestiers – SDIAF – pour le transfert de réserves forestières, l'adaptation des normes d'aménagement et l'approbation & suivi des plans d'aménagement.
- 29 conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été passées entre le CTFC et les communes volontaires (condition d'éligibilité aux appuis du PAF2C).
 - 13 communes ont créé ou initié la création de cellules de foresterie communale (CFC), structures destinées à assurer la gestion de forêts au niveau communal.
 - Plusieurs sessions de formation ont été tenues, à l'intention de comptables communaux, de techniciens communaux et des élus eux-mêmes (maires & conseillers).
 - Des ateliers de formation à la production et à la vulgarisation des Foyers améliorés se sont tenus
 - Environ 6000ha de plantation ont été reboisées dans les Communes avec des partenaires divers.
 - 17 communes ont accepté de se prêter au jeu de l'évaluation de la gestion de leurs ressources, dont notamment l'utilisation des redevances forestières annuelles (RFA) qui leur sont attribuées sur base de l'exploitation de forêts domaniales assises sur leur territoire.



Tableau indicatif des surfaces concernées par région

(y inclus les communes non suivies par le PAF2C, au nombre de 6)

Type de forêt \ Région	Centre	Sud	Est	Littoral	Sud-ouest	Ouest	Adamaoua, Nord et Extr.-nord	Surfaces estimées (ha)
Forêts communales classées et exploitées 'sous aménagement'		15.270	109.890					125.160
Forêts communales classées en cours d'aménagement	36.860							36.860
Forêts en instance de classement et en cours d'aménagement	122.990	61.850	147.910		11.920			344.670
Sous-total des surfaces de 20 forêts communales classées, aménagées ou 'en instance de l'être'								506.690
Forêts communales en cours de classement	23.300	91.810	214.510	71.260	34.160			435.040
Forêts communales en cours de création par plantation <i>dont surface plantée</i>			250 30			620 190	4500 145	5.370 365
Total indicatif des surfaces concernées (pour 50	183.150	168.930	472.560	71.260	46.080	620	4.500	947.100

communes)								
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

Les 20 forêts communales classées, aménagées ou 'en instance de l'être' (pour 22 communes ; en forêt dense humide naturelle) ont une surface moyenne de 25.000 ha.





gtz

➤ Sur le plan technique :

- La mise en œuvre de plans d'aménagement forestier et de partenariats ayant été établis anciennement avec des opérateurs a été évaluée pour 4 communes (Dimako, Gari, Gombo, Moloundou, Yokadouma) ; des propositions de nouvelle contractualisation des prestations et des ventes de bois sont faites ;



selon les ressources disponibles et le niveau de collaboration établi, un appui est apporté aux évaluations d'impact environnemental (EIE) réglementaires, aux inventaires d'exploitation et à l'élaboration de plans de développement communal (PDC).

- Après inventaires d'aménagement et enquêtes socioéconomiques (ESE), les plans d'aménagement des forêts de Djoum et de Messondo ont été élaborés, le premier ayant déjà été approuvé par le MINFOF ; les EIE, inventaires d'exploitation et PDC sont lancés. Pour Nanga-Eboko dont la forêt vient d'être classée, l'élaboration du plan d'aménagement doit être lancée.



gtz

- Deux études de faisabilité ont été réalisées pour la création d'unités communales ou inter-communales de transformation du bois (pour Messondo, d'une part, et pour Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma d'autre part) ; une scierie est en cours d'installation à Dimako (partenariat commune/privés).



- Les procédures de classement sont lancées ou suivies dans 23 communes (Angossas, Ayos, Batouri, Bélabo, Biwong-Bulu, Doumaintang, Doumé, Ebolowa II, Makak, Massok*, Mbang, Mengong, Mundemba, Mvangan, Ndélélé, Ndikiminéki, Ndom*/Gambé/Nyanon, Ngoïla*, Ngoulémakong, Sangmélina et Yngui*). Pour 11 autres communes, le dossier de classement est déjà soumis à la signature du Premier Ministre (Akom II, Ambam, Dzen*, Efoulan, Lomié, Messaména, Mindourou, Minta*, Nguti, Salapoumbé et Yoko).
- Les communes d'Akom II & Efoulan, d'une part, de Messaména & Mindourou, d'autre part, et de Ndom*, Gambé & Nyanon, enfin, ont choisi de s'engager dans une gestion intercommunale de leurs forêts qui constituent un seul massif. Sans attendre le classement mais sur la base de l'avancement des dossiers (résolution des oppositions soulevées lors de l'enquête publique et/ou dépôt à la signature du projet de décret) et après élaboration de

* 6 communes non adhérentes de l'ACFCam et processus non suivi par le PAF2C.



gtz

plans de financement, certains travaux d'inventaires ou d'enquêtes préalables à l'élaboration des plans d'aménagement sont préparés ou lancés dans 10 des 34 communes où un classement est en cours (Akom II/Efoulan, Lomié, Batouri, Doumaintang, Mbang, Messaména/Mindourou, Nguti et Yoko).

A Bélabo, Diang, Doumé et Messaména, des opérations de lutte contre l'exploitation forestière illégale ont été conduites en collaboration entre les maires et chefs de village, le CTFC et l'administration territoriale (saisies de matériel et de bois).

- Dans 17 communes, l'amélioration de la gestion de divers produits forestiers non ligneux (PFNL) est suscitée à travers la création de Systèmes d'information des marchés (SIM) au niveau régional et national.
- Par ailleurs, l'élaboration de plans de développement communaux (PDC), outils de planification de l'investissement communal, a été lancée dans 11 communes (Abong Mbang, Angossas, Bélabo, Dimako, Doumaintang, Doumé, Lomié, Ma'an, Mboma, Moloundou et Ndélélé).
- Les activités VIH SIDA sous la maîtrise d'ouvrage des Communes sont pilotées dans 17 Communes.
- Dans le cadre du PAF2C les Communes lancent des activités en faveur des populations marginalisées et en faveur des femmes ceci au travers des financements de projets portés par ces dernières.
- En matière de plantations forestières, les communes ne sont pas de reste avec plusieurs initiatives :
 - ✓ installation de pépinières et conseil technique pour plantations d'enrichissement en forêt dégradée (Dimako, Gari-Gombo), plantations pour régénération forestière sur jachères abandonnées (Doumé) ou création de vergers forestiers (Nguibassal) ;
 - ✓ élaboration et lancement de projets de reboisements communaux en régions de savane (Meiganga,



gtz

Demdeng, Mora...) ; les plantations de Meiganga font l'objet d'un dossier d'enregistrement au mécanisme MDP ;

- ✓ engagement actif dans le projet de reboisement mis en œuvre depuis 2008 par la Ville de Paris (engagement volontaire pour compensation d'émissions de carbone par séquestration).

Ces initiatives de plantations s'accompagnent à Fouban et dans l'Extrême-nord de projets de promotion de foyers améliorés, corollaire indispensable à tout effort de gestion durable de la ressource en bois-énergie.

Faiblesses, atouts & perspectives

Assez sommairement, une appréciation peut être tentée sur ces deux années d'activités du PAF2C :

- Retards et insuffisances dans la mise en œuvre
 - Malgré des premiers résultats encourageants, certains retards dans le déploiement des activités sur le terrain sont perceptibles, dus à des difficultés de mobilisation des moyens financiers (disponibilité de ressources, procédures...) et de ressources humaines escomptés, ainsi qu'aux lourdeurs administratives qui parfois perdurent ou à l'implication insuffisante de certains élus dans le suivi des dossiers.
 - Face à ces difficultés et afin de maintenir une exigence de qualité, il a fallu se restreindre en termes de volume d'activités, alors que le nombre de communes engagées dans la foresterie communale et de demandes d'appui ne cesse de croître (avec parfois des attentes démesurées des élus par rapport aux possibilités du programme).
 - Bien qu'étant très volontaires, les communes ne disposent pas souvent, à travers leurs conseils municipaux, leurs services et leurs budgets, des moyens leur permettant d'assurer pleinement les charges qui leur reviennent dans ces activités nouvelles pour tous. La tentation de montage de partenariats de type 'concession' avec des opérateurs économiques reste forte.



gtz

- Une région du Cameroun manque encore à l'appel dans le déploiement géographique du concept, celle du Nord-ouest ; la question du transfert de gestion d'anciennes réserves forestières (créées comme 'council's forests' dans le passé) et le développement de la foresterie communale en plantation laissent augurer des initiatives concrètes en 2010.
- Certains volets de l'appui envisagé tardent à se concrétiser, comme la mise en place 'en direct au sein du programme' d'actions de coopération décentralisée entre des communes ou groupes de communes du Cameroun et des collectivités françaises comme les «parcs naturels régionaux»; mais sont toujours en perspective de montage les idées suivantes : (i) éducation environnementale dans des écoles et collèges, (ii) formation d'artisans locaux aux métiers du bois, (iii) écotourisme dans des communes riveraines du fleuve Nyong.

➤ Atouts et perspectives

- L'extension des activités du PAF2C dans le Grand Nord répond à une forte demande des élus qui ont de grandes préoccupations en matière de satisfaction des besoins en bois des populations, afin de lutter simultanément contre la pauvreté et contre la désertification.

Plusieurs ateliers de sensibilisation et d'information ont pu être organisés, dont un récemment à Maroua qui a connu la participation de 18 maires, avec le soutien du Gouverneur, du Service régional des communes et des autres services déconcentrés concernés.

Cette prise en compte d'enjeux environnementaux par les communes est une opportunité essentielle pour le MINFOF et le MINEP qui ont l'un et l'autre le reboisement comme préoccupation, le premier en termes de renouvellement de la ressource, le second sur les plans climatique et de gestion durable des terres.

- Des propositions de modalités d'exploitation et de commercialisation en forêt communale ont été élaborées,



gtz

qui garantissent «l'indépendance» des communes en développant l'exploitation en régie, 'directe' ou 'd'entreprise'. Dans le second cas, il y a contractualisation des travaux forestiers séparément des ventes de bois.

- Si le ministère en charge des Forêts a été précurseur en matière de décentralisation (Loi forestière et RFA), cette orientation est un élément particulier dans l'agenda du Gouvernement pour 2010. Il peut être espéré une impulsion favorable au traitement des dossiers de classement, ainsi que des avancées dans la mise en place d'une fonction publique territoriale qui pourrait comprendre des ingénieurs et techniciens forestiers pour doter en personnel stable les services techniques communaux.

Le contexte était particulièrement favorable en fin d'année 2009 pour solliciter l'inscription budgétaire par le MINFOF au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) d'un projet de renforcement du PAF2C orienté vers des activités contribuant au développement économique et à la lutte contre la pauvreté : appui au secteur de la transformation du bois (PME/PMI et artisans), développement du reboisement communal dans le Grand Nord...

Une autre opportunité en matière de décentralisation a été saisie par le Gouvernement pour réviser l'arrêté conjoint (Administration territoriale, Finances & Forêts) relatif à la gestion des quotes-parts communales de la RFA, en concertation avec l'ACFCam et l'association 'Communes et villes unies du Cameroun' (CVUC). Un mécanisme de péréquation est aussi institué, une moitié des montants destinés aux communes 'forestières' étant maintenant versée au FEICOM pour renforcer ses capacités d'intervention auprès de l'ensemble des communes du pays.

- L'engagement renforcé du FEICOM à travers la convention qui vient d'être signée prévoit, sous forme d'avances de trésorerie ou de subventions, la possibilité de



gtz

cofinancement d'activités génératrices de revenus : inventaires forestiers (d'aménagement ou d'exploitation), EIE, etc.

- L'amélioration de la gouvernance communale est un souci constant du PAF2C, qui s'appuie aussi pour cela sur deux autres programmes de développement, le Programme national de développement participatif (PNDP) et le Programme d'appui à la décentralisation et au développement local (GTZ PADDL), programmes dont le déploiement géographique s'est aussi étendu à d'autres régions.

La nouveauté du thème « foresterie communale » et la volonté manifeste des différentes structures peuvent constituer une des solutions locales à la crise économique.

- Un dernier atout, et non des moindres, est relatif aux grands enjeux internationaux sur les changements climatiques. Si plusieurs communes s'inscrivent déjà dans la démarche MDP du protocole de Kyoto (par reboisement et vente de crédits carbone ou en bénéficiant du concours financier d'un partenaire des pays du Nord dans le cadre d'un engagement volontaire de compensation de ce dernier), il est possible d'espérer aussi pouvoir obtenir des compensations pour déforestation et dégradation forestière évitées, processus REDD+ en cours de négociation.

Diffusion des acquis

A l'occasion de diverses manifestations, l'ACFCam et le CTFC ont pu promouvoir le concept de foresterie communale et les réalisations du PAF2C :

- ✓ en décembre 2007, représentation de l'ACFCam à la 6^{ème} conférence de la CEFDHAC (Conférence des écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale, organe représentant la société civile à la COMIFAC) à Libreville ;
- ✓ en mai 2008, participation du président de l'ACFCam aux journées d'échanges avec la CoForMO, Communauté



gtz

forestière du moyen Ouémé (Bénin) et la FNCoFor, et signature d'une convention tripartite de partenariat ; sur ces bases, un Projet d'appui à la création et à la gestion durable des forêts communales du Bénin a été présenté au FFEM (projet entrant en phase opérationnelle en janvier 2010) ;

- ✓ en novembre 2008, présentation du PAF2C par le président de l'ACFCam aux Journées européennes du Développement à Strasbourg ;
 - ✓ en juin 2009, participation de l'ACFCam et du CTFC et présentation du PAF2C au 1^{er} congrès des communes forestières d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou (Burkina Faso), co-organisé par la CEDEAO, la FNCoFor, le CIFOR et l'UICN ;
 - ✓ en novembre 2009 à Paris (France), participation de l'ACFCam, en qualité de membre fondateur, à l'assemblée constitutive de « Territoires et forêts solidaires – CoFor International », association à but non lucratif ayant pour objet « de lutter contre la pauvreté, de promouvoir la démocratie locale et de protéger les ressources naturelles, plus particulièrement les forêts ».
- L'objet de l'association prend en compte, « d'une part, les besoins exprimés par les populations locales et portés par leurs élus, d'autre part, la responsabilité sociétale des collectivités publiques, des entreprises et des citoyens que justifie l'impact environnemental de leurs activités » ;
- ✓ en décembre 2009, représentation et communication de l'ACFCam aux journées « Africités » à Marrakech (Maroc) ;
 - ✓ en décembre 2009, toujours, participation du CTFC au Salon des communes de l'Ouest (SACO) à Bafoussam (Cameroun).

Enfin, est programmée pour fin 2010 à Yaoundé l'organisation avec la COMIFAC, de la CEEAC et d'autres partenaires du 1^{er} congrès des communes forestières d'Afrique centrale.



Pour plus d'informations,

Vous pouvez consulter le site web du CTFC et de ses partenaires :

www.foretcommunalecameroun.org,

GTZ ProPSFE : www.cameroun-foret.com ; Tel +237 22 21 94 57

DED: www.ded.de ; Tel +237 22 21 30 40

vous pouvez aussi lire le bulletin semestriel : « [CTFC Info](#) ».

Enfin, vous pouvez contacter :

- ☞ Janvier MONGUI, Maire de Dimako, Président de l'ACFCam
communedimako@yahoo.fr
- ☞ Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC :
ctfc_cam@yahoo.fr – tél. : +237 22.20.35.12
- ☞ Louis-Bernard CHETEU, Directeur technique du CTFC :
lbcheteu@yahoo.fr – tél. : +237 22.20.35.12
- ☞ Jacques PLAN, Délégué de la FNCoFor aux actions extérieures et à la
Coopération décentralisée : j.plan@fncofor.fr
- ☞ Vincent NDANGANG, Point focal « forêts communales » au
MINFOF
(Direction des forêts – Sous-direction des forêts communautaires)
vdnangang@yahoo.fr – tél. : +237 22.23.92.35

